

Députés		
Paproski	Scott	Tupper
Pennock	(Victoria-Haliburton)	Turner
Peterson	Scott	(Ottawa-Carleton)
Pietz	(Hamilton-Wentworth)	Vankoughnet
Plourde	Scowen	Vézina
Porter	Shields	Vincent
Price	Sparrow	Warner
Ravis	Speyer	Wenman
Redway	Stackhouse	Wilson
Reid	Tardif	(Swift Current- Maple Creek)
Reimer	(Charlesbourg)	Wilson
Ricard	Taylor	(Etobicoke-Centre)
St. Germain	Thacker	Winegard
St-Julien	Towers	Wise
Schellenberger	Tremblay	Witer—146.
(Wetaskiwin)	(Lotbinière)	
	<b>CONTRE</b>	
	Députés	
Allmand	Gauthier	McDonald
Althouse	Gray	(Broadview-Greenwood)
Angus	(Windsor-Ouest)	Mitchell
Baker	Guilbault	Murphy
Benjamin	(Saint-Jacques)	Nicholson
Boudria	Heap	(Trinity)
Cassidy	Henderson	Orlikow
Copps	Hopkins	Parry
Deans	Hovdebo	Penner
de Corneille	Jewett	Pépin
de Jong	Keeper	Prud'homme
Epp	Langdon	Robichaud
(Thunder Bay-Nipigon)	Lapierre	Robinson
Finestone	MacLellan	Rodriguez
Foster	Manly	Tobin—43.
Fulton	McCurdy	
Garneau		

(La motion est adoptée.)

#### MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor)** propose:

Que le budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, déposé à la Chambre le mercredi 6 novembre 1985, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Deans:** Avec dissidence.

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

**M. de Cotret** propose alors: Que le projet de loi C-89, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. de Cotret** propose alors: Que le projet de loi C-89, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

**M. Gray:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous donner l'assurance

#### L'ajournement

que les dispositions du projet de loi n'ont rien d'irrégulier, qu'elles se présentent sous la forme habituelle?

**M. de Cotret:** Monsieur le Président, je suis heureux de donner cette assurance. Le projet de loi a la même forme que ceux que nous avons adoptés les années précédentes.

**Le vice-président:** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'annexe est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

**Le vice-président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

**Le vice-président:** Dois-je faire rapport du projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

● (1850)

**M. de Cotret** propose: Que le projet de loi soit agréé.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

**M. de Cotret** propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je propose d'attendre quelques instants que le calme revienne. Je prie ceux qui désirent partir de le faire le plus rapidement possible.

#### MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.